

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 15 mai 2018, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement suivant :

REG-416 RÈGLEMENT ORDONNANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 295 000 \$

Le règlement REG-416 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 juillet 2018.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 22 juillet 2018.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière adjointe

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.